



CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE VENDREDI 12 AVRIL 2018.

La séance débute par la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale jointe à ce compte rendu.

La présidente répond que beaucoup des sujets évoqués au travers de cette déclaration vont au-delà des compétences du CDAS et qu'elle se limitera aux sujets qui relèvent de son domaine. Le fil conducteur des actions à mener dans le futur doit impérativement prendre en compte la recherche de satisfaction des agents (retraités ou actifs) qui en bénéficient.

L'implication personnelle des agents est pour l'administration un facteur essentiel du bon fonctionnement du collectif.

Ce à quoi les organisations syndicales répondent que le manque constant de reconnaissance de la part des directions locales et nationales ne peut qu'aller dans le sens de la dégradation du collectif de travail.

A titre d'exemple la présidente trouve délirant qu'aujourd'hui, quand un agent change de métier, sa formation ne se fasse qu'au travers d'applications informatiques et qu'on néglige le volet réglementaire et technique.

Commentaire FO : ce qui est réellement délirant c'est que les collègues n'ont plus le temps de se former, l'administration exige des nouveaux arrivants qu'ils soient aussi performants que les collègues en place depuis plusieurs années.

Un représentant de Solidaires prend la fonction de secrétaire adjoint de ce CDAS.

L'ordre du jour de ce CDAS est le suivant :

- Approbation du procès verbal du CDAS du 6 octobre 2017 ;
- Présentation de la note d'orientations pour 2018 ;
- Présentation de l'enquête nationale sur l'action sociale au sein des ministères économies et financiers ;
- Crédits d'Actions Locales 2018 ;
- Renouvellement du mandat de la déléguée ;
- Questions diverses.

Le PV du 6 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Avant de continuer plus en avant l'ordre du jour, Pauline porte à la connaissance des membres du CDAS deux points essentiels :



- le remplacement de Patricia Pain sera effectif au 3 mai, de manière définitive, par le recrutement de Madame Lucile Gardinier. Cette dernière a averti le Secrétariat Général qu'elle sera en congés maternité à compter de la mi-juin, un recrutement est déjà mis en place pour assurer son remplacement temporaire.

- Pauline a demandé et obtenu sa réintégration dans les services, va donc se poser la question de son remplacement. Son mandat arrivant à terme au 1^{er} juillet 2018, il est décidé de ne pas se prononcer sur son renouvellement dans l'immédiat et de reporter ce point à l'ordre jour du prochain CDAS (juin), le temps d'organiser le recrutement de son (sa) remplaçant(e).

Orientations pour l'action sociale interministérielle pour 2018.

Dans une note assez édulcorée du 30 janvier 2018 adressée aux président(e)s de CDAS, le Secrétariat Général rappelle son attachement à l'action sociale aux travers des objectifs fixés pour l'année :

- l'amélioration de l'environnement professionnel et de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- le soutien aux personnels les plus fragiles.

La note du 30 janvier précise les éléments de contexte liés à la mise en œuvre de ces objectifs :

- préservation des moyens budgétaires en matière de restauration, de logement et de vacances ;
- des montants d'actions locales adaptés à l'évolution des effectifs (36,82€ par enfant, 9,57€ par actif et 3,19€ par retraité – ce qui permet de justifier que les actions sociales principales soient réalisées à destination des plus jeunes) ;
- en vertu d'une convention spécifique signée entre le SG et la MGEFI (dont le référencement a été validé en 2017), les CDAS seront davantage associés aux échanges sur la définition et la mise en œuvre des actions de prévention et de santé publique, en lien avec les délégués locaux de la MGEFI (Remarque FO : attention sur ce point à ne pas faire glisser la responsabilité de l'État employeur en matière de prévention et de santé publique, la participation des CDAS doit être limitée à la seule réflexion).
- effort supplémentaire en matière d'aide à la parentalité (CESU 6/12 ans et réservations de places en crèches par exemple) et aux personnes en difficulté ;
- poursuite de l'extension des prestations d'action sociale ultramarine.

Depuis de longues années, FO FINANCES rappelle son attachement à une politique d'action sociale permettant de garantir l'égalité de traitement et d'accès aux prestations pour tous les agents issus des Ministères de Bercy quelle que soit leur implantation géographique et fonctionnelle.

Le maintien du budget 2018 a permis d'arrêter l'hémorragie des dernières années, mais les besoins sont tels qu'à l'évidence il permettra tout juste de stabiliser l'existant, et encore seulement sur certains points. Pour la restauration collective, il faudra demeurer vigilant.



Présentation de l'enquête nationale sur l'action sociale au sein des ministères économiques et financiers.

Le but premier de cette enquête est de mieux évaluer les attentes des agents en matière d'actions sociales.

Réalisé sur un échantillon de 15 000 agents (10 000 pris dans les services déconcentrés et 5 000 dans les services centraux), le taux de retour est de 32 % environ (4777 agents ont répondu).

Globalement, il ressort de cette enquête que :

- l'aide à la restauration est la prestation sociale la plus couramment utilisée ;
- la satisfaction concernant cette aide est relativement moyenne (note de 6,8/10 pour les cantines et de 6,5/10 pour les titres restaurant) ;
- l'aide à l'installation est l'aide au logement la plus utilisée ;
- les agents qui utilisent les séjours ou colonies de vacances proposées par l'Epaf en sont très satisfaits, à deux remarques près, les tarifs parfois exorbitants en très haute saison pour les familles, et la longueur des trajets pour les enfants partant en colonies ;
- les attentes pour l'avenir concernent dans l'ordre décroissant les aides au logement (49 % des réponses), la restauration (34%) et l'aide aux personnes en difficultés (33%).

Au niveau départemental, le principal grief des agents concerne le choix du car comme mode de transport quasi exclusif pour les séjours des enfants, au détriment du train.

Auparavant les schémas de transports étaient mis en place avec les délégués locaux, en lien avec l'Epaf. Aujourd'hui cette dernière gère seule ces schémas et sa vision sur le sujet semble en total décalage avec la réalité du terrain.

Les conditions financières sont également un point névralgique de cette enquête, il apparaît que pour peu qu'on sorte du cadre initial, les tarifs proposés ne sont pas si attractifs.

Actions locales 2018 (calendrier et budget prévisionnel).

Budget prévisionnel 2018	
Actions	Montant
AdNoël - Jouets ou chèques cadeaux	7250
AdNoël - Chèques culture 13-14 ans	2800
AdNoël - Sachets goûters	703
AdNoël - Chocolats bénévoles	194
AdNoël - Salle (MAL LAON)	1568
AdNoël - agents sécu et SSIAP	300
ADN - Spectacle (Music Art Show)	4900
AdNoël - Traiteur pour le goûter	2025
AdNoël - Saint-Marcoul (boissons)	100
Vaisselle jetable	130
coïn repas prévisions	800
Foulées - Salle	200
Foulées - Traiteur	975
sortie retraités	3826
sortie famille	1650
sortie actifs	1980
réunions action sociale retraités	120
Crédits dotation	Crédits utilisés
29658	29521
	Reste
	137

Le spectacle de Noël est réservé, la salle de la MAL de Laon est en attente de confirmation.

Pour les foulées la salle est prêtée à titre gracieux (le reste du budget est donc de 337€).

Sortie retraités à Reims le 25 mai, et première réunion de présentation de l'action sociale retraités le 29 mai à Saint Quenin.

Sortie famille (Parc Astérix) le 19 mai.

La sortie actif est en attente de la programmation théâtrale automnale.



Le budget départemental de l'action sociale a été approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- En réponse à la question relative au matériel de cuisine (professionnel) se trouvant dans les locaux du CDFP de Hirson (ancienne cantine du CDI), ce dernier relève d'une gestion domaniale. Il était donc mis à disposition de l'association qui gérait la restauration par le biais de la délégation de l'action sociale. La procédure indique que le produit de la revente de ce matériel sera reversé au budget de l'État.

- Il n'est pas possible d'aménager un coin repas dans les locaux de la trésorerie de Saint Quentin Centre Hospitalier. De plus la direction de l'hôpital refuse de conventionner son restaurant administratif, argumentant que la procédure administrative est trop longue et trop compliquée ...

**Vos représentants FO au CDAS de l'Aisne
Virginie DELVAUX – David WLODARCZYK**